

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 février 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Jean-Louis BONAN représenté par Zaven ALEXANIAN - Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Gilles PAGLIUCA - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Gérard GRAUGNARD représenté par Gabriel PERNIN - Laurence JOUANDON représentée par Jean BRUNEL - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Vincent GOMEZ - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marc POGGIALE représenté par Patrick MAGRO - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Arlette SALVO représentée par Marie-Thérèse CARDONA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Myriam SALAH-EDDINE - Gérard SBRAGIA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 008-077/12/CC

■ Clôture des autorisations de programme des opérations achevées - annulation des autorisations de programme des opérations n'ayant pas connu de début d'exécution.

DBP 12/7620/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La gestion en autorisation de programme/crédit de paiement a été mise en œuvre dès la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Afin d'assurer le suivi de la programmation – exécution et prospective – la mise à jour régulière des opérations doit être assurée.

Ce rapport a pour objet :

- de clôturer les autorisations de programme relatives aux opérations terminées à hauteur des dépenses effectivement constatées, sachant qu'aucune autre dépense ni aucune autre recette ne seront réalisées.
- d'annuler les autorisations de programme relatives à des opérations n'ayant pas connu de début d'exécution.
- d'annuler la clôture d'une opération fermée par erreur en 2011 et de procéder à sa réaffectation.

Les opérations d'investissement concernées par la clôture ou par l'annulation d'autorisations de programme sont inscrites dans les deux documents annexés. Chacun de ces documents est présenté par budget (Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement, Crématorium, Collecte et Traitement des Déchets) et au sein de chaque budget par direction et par localisation. L'annexe 1 « Opérations Terminées » indique, au regard de chaque opération concernée, l'autorisation de programme votée initialement, le montant mandaté sur les Crédits de Paiement ainsi que le montant total résiduel des autorisations de programme. Quant à l'annexe 2 « Opérations Annulées », elle précise le montant d'autorisations de programme voté qu'il convient d'annuler.

Au total, tous budgets confondus, 37 opérations sont terminées. Elles représentent un montant total d'autorisations de programme affectées initialement de 77 594 287,79 euros, dont un montant total de mandaté de Crédits de Paiement de 61 429 924,78 euros. Le reliquat d'autorisations de programme s'élève à 16 164 363,01 euros et il convient de procéder à l'annulation de celui-ci.

Dix sept opérations, n'ayant pas connu de début d'exécution, sont annulées pour un montant total de 12 128 344 euros.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil de Communauté du 28 mars 2011, une opération a été clôturée par erreur dans la délibération DSPI/11/6086/CC. Il s'agit de l'opération 2010/00052 relative à l'aménagement du Boulevard Ganay, de la rue Léon à l'avenue du Coin Joli à Marseille. Aussi, il convient d'annuler la clôture de cette opération et de la réaffecter.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour régulière de la programmation des investissements ;
- Qu'il convient de clôturer les opérations terminées et d'annuler celles n'ayant pas connu de début d'exécution ;
- Qu'il convient d'annuler la clôture de l'opération 2010/00052 relative l'aménagement du Boulevard Ganay, de la rue Léon à l'avenue du Coin Joli à Marseille et de la réaffecter.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la clôture des autorisations de programme relatives aux « opérations terminées » figurant en annexe 1. Sont annulées les autorisations de programme résiduelles.

Article 2 :

Est approuvée l'annulation des autorisations de programme relatives aux « opérations annulées » figurant en annexe 2, pour les montants d'autorisations de programme initialement affectés.

Article 3 :

Est approuvée l'annulation de la clôture de l'opération 2010/00052 relative à l'aménagement du Boulevard Ganay, de la rue Léon à l'avenue du Coin Joli à Marseille et la réaffectation de celle-ci.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI